

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANECY

SEANCE du 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le trente du mois de juin à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni au Météore à Meythet (Anecy) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

7 JUIL. 2022

Déposée en
Préfecture le

6 JUIL. 2022

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Pierre BRUYERE, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Thomas MESZAROS, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Marie-Odile DUBOIS (suppléante de Jean-François GIMBERT)

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, François ASTORG à Etienne ANDRÉYS, Alexandra BEAUJARD à Marion LAFARIE, Marie BERTRAND à Charlotte JULIEN, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Bilel BOUCHETIBAT à Anthony GRANGER, Christian BOVIER à Sandrine DALL'AGLIO, Vanessa BRUNO à Olivier TRIMBUR, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Lola CECCHINEL, Isabelle DIJEAU à Corinne BOULAND, Samuel DIXNEUF à Nora SEGAUD-LABIDI, Fabienne GREBERT à Lola CECCHINEL, Patricia MERMOZ à Noëlle DELORME, Aurélien MODURIER à Jean-Louis TOÉ, Xavier OSTERNAUD à Frédérique LARDET, Gérard PASTOR à Elisabeth EMONET, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Tony PESSEY à Thomas MESZAROS, Eric PEUGNIEZ à Alexandre MULATIER-GACHET, Christophe PONCET à Christian MARTINOD, Yannis SAUTY à Chantale FARMER

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, Ségolène GUICHARD, Catherine MERCIER-GUYON, Marie-Luce PERDRIX, Jean-Luc RIGAUT, Guillaume TATU

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220630-9393-DE-1-1
en date du 06/07/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-144

OBJET

STRATÉGIE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Charlotte JULIEN, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1511-7 ;

Vu la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

Vu l'arrête préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 en date du 21 décembre 2018 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération « Grand Annecy » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-220 du 30 septembre 2021 relative à la stratégie de développement économique du Grand Annecy ;

Considérant que l'économie sociale et solidaire (ESS) est une manière d'entreprendre à part entière, dont le fonctionnement et les activités sont fondés sur des principes démocratiques, de solidarité et d'utilité sociale ;

Considérant que le soutien à l'innovation sociale et environnementale est génératrice d'emplois locaux et favorise la dynamique territoriale et l'attractivité du Grand Annecy ;

Considérant que le Grand Annecy souhaite encourager le développement de l'économie de proximité et accompagner le développement de l'ESS sur son territoire ;

Présentation

Le Grand Annecy souhaite soutenir l'économie sociale et solidaire en adoptant une stratégie d'appui à son développement et à sa consolidation pour la période 2022-2026.

Les structures de l'ESS ont la capacité d'inventer de nouveaux modèles d'entrepreneuriat, de production et de consommation, qui constituent des solutions concrètes de développement économique local répondant aux besoins des habitants. L'ESS est une économie de la proximité, génératrice d'emplois non délocalisables, qui favorise l'innovation et l'attractivité du territoire.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire par la présente délibération le cadre d'intervention du Grand Annecy en faveur du développement de l'ESS sur son territoire.

1. Contexte

1.1 ESS – Historique

L'ESS désigne une manière d'entreprendre autrement, visant tant la viabilité économique que la rentabilité environnementale et sociale. Elle se pense de manière territoriale et promeut les filières courtes de distribution, en favorisant la prise en compte de critères éthiques et environnementaux. Elle favorise ainsi les dynamiques locales et génère des emplois non délocalisables.

L'ESS est historiquement représentées par les structures organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, fondations. Présente dans tous les secteurs d'activité, elle concerne tant les services à la personne et aux entreprises que la rénovation de logements, le commerce par l'organisation de circuits-courts, la création de tiers-lieux, les énergies alternatives, l'accès à une alimentation de qualité ou encore la mobilité.

Le périmètre de l'ESS a été défini pour la première fois par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS. Cette loi élargit le périmètre des acteurs de l'ESS en permettant à des entreprises, quel que soit leur statut, d'entrer dans le champ de l'ESS, à la condition d'en respecter les valeurs et les principes : un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique, une lucrativité limitée.

1.2 Le Grand Annecy et l'ESS

Acteur économique de poids en France, l'ESS représente 10% du PIB, 2,4 millions de salariés, soit près de 14% des emplois privés, 221 325 établissements employeurs et plus de 13 millions de bénévoles.

A l'échelle de l'Agglomération, l'ESS est également une composante importante de l'économie de proximité. Le secteur représente 9,4% des établissements de l'agglomération et 8,6% des salariés du territoire, notamment présent dans les filières suivantes : tourisme, insertion, économie circulaire, alimentation, industrie, artisanat, réemploi, énergie etc.

1.3 Une stratégie transversale qui répond à différentes politiques publiques

La présente délibération officialise l'ambition du Grand Annecy d'opérationnaliser son engagement en faveur d'une politique d'Economie Sociale et Solidaire.

L'ESS occupe une place importante dans les politiques portées par le Grand Annecy (économie, réemploi, mobilité, alimentation, énergie, logement, numérique, insertion, etc).

C'est dans le cadre de la stratégie économique du Grand Annecy que s'inscrit notamment l'ESS, sous différents axes prioritaires :

- Grand Annecy, territoire d'entrepreneurs ;
- la dynamique des écosystèmes innovants ;
- le développement économique de proximité, l'innovation sociale et l'inclusion ;
- le rayonnement élargi du Grand Annecy.

De même, les enjeux de résilience territoriale et de transition énergétique sont des problématiques sociales où de nombreux acteurs de l'ESS sont présents. La stratégie de soutien à l'ESS du Grand Annecy s'inscrit ainsi comme un outil supplémentaire dans la réalisation du plan climat air énergie territorial (PCAET).

2. Mise en œuvre de la stratégie de l'Agglomération en faveur de l'ESS 2022-2026

Chef de file capable de coordonner et de structurer l'ESS, le Grand Annecy souhaite affirmer son soutien au développement et au renforcement de l'ESS sur son territoire et préciser les orientations qui guideront son action pour la période 2022-2026.

L'action du Grand Annecy permet de fédérer, valoriser et faire grandir ces initiatives locales à fort impact social et environnemental, afin qu'elles répondent aux attentes des habitants et usagers de son territoire.

Cette politique contribuera à créer et consolider des emplois dans le secteur de l'ESS, à structurer des initiatives au sein des filières économiques (notamment dans la filière environnementale et du réemploi) et à améliorer la visibilité du secteur (soutien à ESS'TEAM).

2.1 Une dynamique collective et transversale pour construire la stratégie ESS du Grand Annecy

En 2022, le Grand Annecy s'engage dans une démarche de co-construction d'une stratégie de soutien à l'ESS du territoire. Dans ce cadre, un comité de pilotage ESS, interne aux élus du Grand Annecy (élus communautaires, notamment les Vice-Présidents et conseillers délégués en charge de l'économie, de l'insertion, de l'alimentation, des déchets et de l'environnement, de la mobilité, de la commande publique, des tiers-lieu, de l'artisanat, etc.), se réunira afin de co-construire la feuille de route d'ESS du Grand Annecy.

Les acteurs de l'ESS seront mobilisés de manière semestrielle en présence des élus du comité de pilotage, afin d'alimenter les orientations de la feuille de route et de repérer les freins au développement de l'ESS sur le territoire.

2.2 Les enjeux de la politique de soutien à l'ESS pour l'agglomération

Dans le but d'accompagner le développement de cette économie de transition ancrée dans la proximité, le Grand Annecy souhaite :

- affirmer l'importance de la coopération et de la **transversalité** nécessaires au pilotage et à la mise en œuvre de cette politique, à la fois en interne à l'Agglomération sur les différentes thématiques, mais aussi avec les communes, les autres échelons territoriaux (Département de la Haute-Savoie, Région Auvergne Rhône-Alpes) et l'Etat ;
- **valoriser** et soutenir les initiatives créatrices d'activités et d'emplois ancrées sur le territoire et porteuses de solutions plus collectives, démocratiques, solidaires et durables, notamment sur les champs de la transition environnementale, l'alimentation durable, l'insertion le réemploi et la mobilité ;
- **créer des synergies** et apporter des outils clés en main aux **entreprises du tissu économique « traditionnel »**, afin de développer davantage de passerelles entre ces différentes manières d'entreprendre ;
- initier et développer le travail **d'animation territoriale** et de fédération des acteurs du territoire, notamment dans le cadre des rencontres organisées avec la communauté des acteurs de l'ESS (ESS'TEAM) ou de la dynamique des pépinières du Grand Annecy.

2.3 Elaboration de la stratégie de soutien à l'ESS – proposition de méthode

Afin de répondre aux différents enjeux listés ci-dessus, le Grand Annecy oriente sa politique ESS selon trois axes stratégiques et différents moyens de mise en œuvre.

AXE I : Promouvoir l'ESS : communiquer & sensibiliser

Si la visibilité et la reconnaissance de l'ESS se sont accrues ces dernières années, sa définition et son périmètre d'action restent flous pour de nombreuses personnes. Promouvoir l'ESS permettra d'amplifier davantage sa dynamique et de la sortir du cercle des initiés, grâce à :

- la communication en interne permettant de rendre visible les politiques menées par le Grand Annecy qui s'intègrent dans une politique de soutien à l'ESS ;
- la mise en œuvre d'actions collectives de promotion et de sensibilisation portées par les acteurs et l'Agglomération (mois de l'ESS, F'ESStival) ;
- le développement d'outils pour les entreprises dites classiques sur les possibilités de transition vers les secteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- la sensibilisation des créateurs ou repreneurs d'entreprise à ce mode d'entrepreneuriat ;
- la communication autour des projets soutenus par le Grand Annecy, contribuant à la promotion des acteurs et de leurs initiatives.

AXE II : Co-construire la feuille de route ESS

La feuille de route d'ESS du Grand Annecy permettra de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre, d'analyser les besoins des acteurs du territoire et d'apporter des solutions aux freins et blocages identifiés.

Pour cela, le Grand Annecy sera accompagné par ESS'TEAM, le réseau des acteurs de l'ESS des Savoie, dans l'élaboration de la feuille de route ESS, afin que la stratégie soit en phase avec les attentes des acteurs du territoire.

AXE III : Développer des partenariats ESS avec les réseaux existants

Conformément à l'ambition de la stratégie économique du Grand Annecy de rayonner au-delà de son territoire, l'ESS offre de nombreuses possibilités de partenariats. Les échanges de bonnes pratiques, les retours d'expériences et le développement de projets avec les collectivités voisines, les réseaux régionaux, nationaux et européens permettront au Grand Annecy d'accroître son rayonnement dans de

multiples disciplines.

Dans ce but, le Grand Annecy souhaite rejoindre le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire. Ce réseau a vocation à :

- contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ;
- promouvoir les démarches des collectivités adhérentes pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire ;
- constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu appui à la mise en œuvre de projet notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement des démarches et d'outils communs ;
- élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

L'appartenance à ce réseau permettra à l'Agglomération de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation et d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions, ou le suivi d'actions déjà lancées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver les objectifs et le cadre de l'intervention de l'Agglomération en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour la période 2022-2026, tels que décrits ci-dessus ;
- d'approuver les termes de la convention avec ESS TEAM (jointe en annexe) et le versement de 10 000 euros pour l'année 2022 inscrit au budget primitif, puis 20 000 euros annuels pour les années 2023 et 2024 et 10 000 euros pour l'année 2025, qui figureront également au budget primitif ;
- d'autoriser la Présidente à signer la présente convention avec l'association ESS'TEAM, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'adhérer à l'association "Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire" RTES, moyennant une cotisation annuelle de 1 000 euros ;
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à représenter le Grand Annecy au sein du RTES.

LA DÉLÉBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 84

ABSTENTION(S) : 1 (Michel MUGNIER-POLLET)

NON-VOTANT(S) : 4 (Bilel BOUCHETIBAT, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.